

POUR VOS SALARIÉS, LE TIERS PAYANT DÉMATÉRIALISÉ PARTOUT ET TOUJOURS !

Vos salariés bénéficient d'une attestation de droits santé dématérialisée accessible où qu'ils soient. Pour faciliter leurs démarches, l'attestation de droits tiers payant est disponible à tout moment.



► DANS VOTRE ESPACE CLIENT PARTICULIER

Vous êtes assuré(e) de pouvoir télécharger, imprimer en temps réel pour toute votre famille votre attestation de droits tiers payant !



► DEPUIS L'APPLI MOBILE APICIL

C'est l'assurance d'avoir toujours sur vous l'attestation de droits tiers payant à présenter à votre professionnel de santé. Plus simple, plus rapide, plus sécurisée et zéro papier !



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'attestation est personnelle. Elle permet de bénéficier du tiers payant sur toute la France auprès des professionnels de santé qui ont signé une convention avec ACTIL.

► TOUT SIMPLEMENT :



CONSULTER

Sur l'appli mobile « **APICIL mon espace santé** » et dans l'espace client mon.apicil.com

TÉLÉCHARGER et/ou IMPRIMER



ENVOYER

Par e-mail aux professionnels de santé et à vos bénéficiaires



PLIER

pour la ranger dans le portefeuille



PRÉSENTER

Aux professionnels de santé



INFORMATION CLIENTS

Une modification de contrat, un changement de situation, vos droits sont mis à jour automatiquement.

Pour faciliter la gestion de votre demande vous êtes invité(e) à déclarer un changement de situation et à mettre à jour vos coordonnées directement depuis votre espace client.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le Salon Client sur mon.apicil.com vous propose des tutoriels pour naviguer dans votre espace client et aussi de découvrir l'ensemble des services proposés par le Groupe APICIL.

Vous trouverez également la plupart des réponses à vos questions sur notre site Internet en consultant la **FAQ** ou **Api, l'assistant virtuel**.

ACCÉDEZ À VOTRE ATTESTATION DE DROITS TIERS PAYANT OÙ QUE VOUS SOYEZ DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT ET L'APPLICATION MOBILE !

Votre attestation de droits tiers payant dématérialisée est disponible 24 h/24 et 7 j/7 dans votre espace client et sur l'application mobile. Vous pouvez en temps réel, la visualiser, la télécharger, l'imprimer ou l'envoyer par mail à votre professionnel de santé.



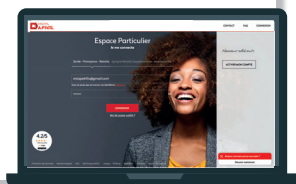
3 ÉTAPES À SUIVRE DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT

JE ME CONNECTE

- 1 > Rendez-vous sur mon.apicil.com
- 2 > Choisir « Particulier » dans le menu « Connexion » en haut à droite
- 3 > Connectez-vous à votre espace client, à l'aide de votre **identifiant** (n° client/adhérent) et **mot de passe**

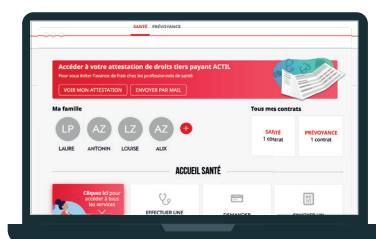
Première connexion ?

- 1 > Cliquez sur « Activer mon compte » dans la rubrique « Nouveaux adhérents »
- 2 > Et laissez-vous guider !



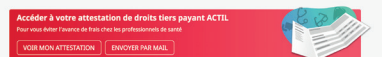
JE CONSULTE, TÉLÉCHARGE ET/OU IMPRIME MES DROITS DE TIERS PAYANT

- > Sur la page d'accueil, cliquez sur « Consulter mon attestation »
- > Cliquez ensuite sur « Télécharger » ou l'imprimer



J'ENVOIE PAR MAIL MON ATTESTATION DE DROITS DE TIERS PAYANT

Pour envoyer par mail mon attestation à mon professionnel de santé :



- > Rien de plus simple ! J'appuie sur « Envoyer par e-mail »



3 ÉTAPES À SUIVRE DEPUIS VOTRE APPLICATION MOBILE

JE ME CONNECTE

- 1 > Téléchargez gratuitement l'application mobile **APICIL, mon espace santé**



- 2 > Vous êtes client santé et vous avez déjà créé votre compte sur votre espace client apicil.com ? **Identifiez-vous !**
- 3 > Votre compte n'est pas activé ? **Créez-le directement** via l'application !

J'ACCÈDE À L'APPLICATION

- > Sur le tableau de bord de l'application mobile, cliquer sur « Voir mon attestation »



J'ENVOIE MON ATTESTATION DE TIERS PAYANT À MES BÉNÉFICIAIRES ET AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ !

- > Votre attestation de droits tiers payant est **automatiquement mise à jour** chaque année et à chaque évolution de votre contrat.

Partagez simplement et rapidement votre attestation de droits tiers payant avec vos praticiens !

